SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 FÉVRIER 2016 À 19 h

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

2721e SESSION

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue à l'hôtel de ville, 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford, le **mardi 2 février 2016**, à 19 h à laquelle sont présents messieurs les conseillers Robert Porlier, Réjean Guillet, Robert Marshall, Pierre Pelletier, Mario Larochelle, et madame la conseillère Sylvie Ménard.

Absence justifié de monsieur le maire Jacques Viens.

2016-02-01 **Nomination maire suppléant**

ATTENDU l'article 116 du Code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations attachés et ce, conformément à toutes autres Lois en vigueur.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Porlier et **RÉSOLU** de nommer monsieur Robert Marshall, maire suppléant, pour la tenue de cette assemblée et pour la durée de l'absence de monsieur le Maire Jacques Viens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les conseillers siégeant sous la présidence de monsieur le maire suppléant Robert Marshall.

Monsieur le maire suppléant constate que le quorum est atteint.

Monsieur Robert Marshall souhaite la bienvenue à tous, exprime une petite introduction et procède ensuite à l'ouverture de l'assemblée.

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, est également présent.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 FÉVRIER 2016 À 19 h

2016-02-02 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte l'ordre du jour déposé en gardant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-02-03 **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 janvier 2016**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du mardi 5 janvier 2016, il est proposé par M. Mario Larochelle et **RÉSOLU** que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Première période de questions

La période de questions débute à 19 h 02 et se termine à 19 h 02.

Suivi des procès-verbaux et correspondances

a) Présentation du nouveau bulletin municipal;
b) Présentation du nouveau site Internet;
c) Installation de l'abri des patineurs;
d) Avis de conformité de la CPTAQ – lot 5 628 410;
e) Ramassage de la neige sur la Route 112 ;
f) MRC de Rouville
    (1) Acceptation du projet Festival des arts et de la culture
    (2) Promulgation des règlements numéros 291-15 et 291-15

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 FÉVRIER 2016 À 19 h

2016-02-04 **Adoption des comptes fournisseurs et à payer en date du 2 février 2016**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer comprend des comptes payables à même les budgets 2015 et 2016 ;

ATTENDU QUE conformément au règlement 584-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses ;

ATTENDU QUE le directeur général atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées et ce, conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'approuver les listes des comptes fournisseurs déposées en date du 2 février 2016 pour la somme totale de 72 852,31$ à même le budget 2015 et pour la somme totale de 105 205,31$ à même le budget 2016 et d'en autoriser leur paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-02-05 **Fête familiale hivernale – 13 février 2016**

ATTENDU QUE le Service des loisirs de la municipalité organisera une fête familiale le 13 février 2016;

ATTENDU QUE la population sera invitée à participer à cet événement en famille;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire offrir lors de cette journée, diverses attractions telles que des jeux gonflables, de la musique et d'autres activités;

ATTENDU QUE le conseil municipal a budgété les fonds nécessaires pour ces organisations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mario Larochelle et **RÉSOLU** d'autoriser une dépense maximale de 2 000 $, plus les taxes applicables, pour ces festivités hivernales et ce, conformément aux prévisions budgétaires 2016.

QUE la tenue de l'évènement soit conditionnelle aux prévisions météorologiques propices à un tel évènement ou soit annulée, le tout à la discrétion du Service responsable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-02-06 **Dépôt et adoption du Règlement numéro 591-2016 abrogeant le Règlement numéro 585-2015 décrétant la tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford**

ATTENDU QUE la Municipalité a décrété par règlement la tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter la tarification pour des services non établis;

ATTENDU QU'un avis de motion AM-2015-12-10 a été donné par monsieur Pierre Pelletier, conseiller municipal, le mardi 1er décembre 2015 à l'effet de modifier le règlement numéro 585-2015;

ATTENDU QUE les membres déclarent avoir reçu copie du règlement, en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

ATTENDU la disponibilité du premier projet de règlement séance tenante pour quiconque voulant le consulter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Ménard et **RÉSOLU** d'adopter le Règlement numéro 591-2016 décrétant la tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford;

QU' il y a lieu d'abroger le règlement numéro 585-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-02-07 **Emploi été / Subvention**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'embauche de deux candidats au cours de l'été 2016 et qu'il existe un programme d'aide dont nous pourrions bénéficier;

ATTENDU QUE deux postes seraient éventuellement offerts à titre de préposés aux travaux publics et espaces verts afin d'accomplir les travaux d'entretien requis pour les parcs, les sites patrimoniaux et culturels de la municipalité ainsi que toutes autres tâches connexes requises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'autoriser le directeur général à effectuer une demande relativement au programme « Emploi d'été Canada 2016 » visant à engager deux employés au cours de l'été 2016 pour une période pouvant atteindre 12 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-02-08 **Assistance technique et administrative / Offre de services professionnels Tetra Tech QI inc.**

ATTENDU QUE la Municipalité requiert les services professionnels d'une firme en génie civil afin de réaliser différentes études ou expertises de petite et moyenne envergure qui nécessitent l'implication d'un ingénieur ou de personnel technique spécialisé;

ATTENDU QUE la firme Tetra Tech QI inc. a déposé une proposition à la Municipalité comprenant une liste de services pouvant être requis (voir offre de service datée du 27 janvier 2016);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Guillet et **RÉSOLU** de retenir les services de Tetra Tech QI inc. afin d'accomplir le mandat tel que soumis dans sa proposition en date du 27 janvier 2016.

QU'une somme préautorisée de 20 000$ excluant les taxes applicables soit prise, au besoin, à même le budget 2016.

QUE le Directeur général dépose à même les comptes payables la liste et la description des dépenses reliées à cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-02-09 **Système de communication du Service de sécurité incendie**

ATTENDU QUE la MRC de Rouville a transmis un projet d'Entente intermunicipale en matière de communication pour les Services de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a étudié la proposition de l'entente et évalué les services actuellement offerts;

ATTENDU les actions relatives à la communication au Schéma de couverture de risque;

ATTENDU QUE la Municipalité consent à maintenir son propre système de communication adéquat, compatible et uniforme avec l'ensemble des pompiers sur le territoire de la MRC de Rouville;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford souhaite conserver sa compétence en matière de communication sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que la Municipalité ne soit pas *«partie»* de l'Entente intermunicipale en matière de communication pour les Services de sécurité incendie tel que proposé par la MRC de Rouville.

QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford implante un système de communication correspondant aux attentes de notre Service de sécurité incendie, aux normes et à la fiabilité attendu d'un système de communication d'urgence et ce, conformément aux actions prévues au Schéma de couverture de risques en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-02-10 **Demande de support financier – Club Âge d'Or**

ATTENDU QUE le Club Âge d'Or de Saint-Paul-d'Abbotsford sollicite un appui financier pour l'exercice de ses activités annuelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Porlier et **RÉSOLU** que la Municipalité contribue financièrement pour l'année 2016 en accordant un montant de 2 000 $ à l'organisme.

QUE conformément aux exigences de la Municipalité, le formulaire pour une demande d'aide financière soit dûment rempli et transmis à la Municipalité avant d'effectuer le versement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-02-11 **Demande de support financier – Fondation pour la conservation du mont Yamaska**

ATTENDU QUE la Fondation pour la conservation du mont Yamaska sollicite un appui financier pour l'exercice de ses activités annuelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mario Larochelle et **RÉSOLU** que la Municipalité contribue financièrement pour l'année 2016 en accordant un montant de 500 $ à l'organisme.

QUE conformément aux exigences de la Municipalité, le formulaire pour une demande d'aide financière soit dûment rempli et transmis à la Municipalité avant d'effectuer le versement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-02-12 **Demande de support financier – Société d'histoire et de généalogie des 4 lieux**

ATTENDU QUE la Société d'histoire et de généalogie des 4 lieux sollicite un appui financier pour l'exercice de ses activités annuelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Ménard et **RÉSOLU** que la Municipalité contribue financièrement pour l'année 2016 en accordant un montant de 1 000 $ à l'organisme.

QUE conformément aux exigences de la Municipalité, le formulaire pour une demande d'aide financière soit dûment rempli et transmis à la Municipalité avant d'effectuer le versement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016-02-13 **Demande de support financier – Les enfants de l'opéra**

ATTENDU QUE l'organisme Les enfants de l'opéra sollicite un appui financier pour l'exercice de ses activités annuelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Guillet et **RÉSOLU** que la Municipalité contribue financièrement pour l'année 2016 en accordant un montant de 500 $ à l'organisme.

QUE conformément aux exigences de la Municipalité, le formulaire pour une demande d'aide financière soit dûment rempli et transmis à la Municipalité avant d'effectuer le versement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Varia

Rapport des délégués

Les élus expriment un résumé des différents dossiers pour lesquels ils ont été délégués.

Deuxième période de questions

La période de questions débute à 19 h 42 et se termine à 19 h 53.

2015-09-14 **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Sylvie Ménard et **RÉSOLU** que la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford soit et est levée à 19 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Jacques Viens	**Monsieur Daniel-Éric St-Onge**
Maire	Directeur général